



# LA GRÈVE DE TOUTES LES GRÈVES



Jean-Claude Bernatchez, Ph. D.,  
Professeur titulaire, Relations industrielles,  
Université du Québec à Trois-Rivières  
Directeur, Observatoire des relations de travail.

Lancée en mi-novembre 2023, cette grève engage près d'un demi-million de fonctionnaires soit l'essentiel des effectifs des secteurs publics c'est-à-dire, la santé

**Revue internationale sur le travail et la société**, Jean-C Bernatchez, **La grève de toutes les grèves**, 2023,  
Vol 21, No 07, ISSN : 1705-6616, Décembre, pp. 1-8  
Lien de la Revue : [http://www.uqtr.ca/revue\\_travail](http://www.uqtr.ca/revue_travail)

[1]

et l'éducation, du primaire au collégial<sup>1</sup>. Dès lors la population du Québec devient la cargaison d'un gros camion qui roule sur quatre crevaisons.

## **Les parties en négociation**

Le Front commun syndical de 2023 regroupe quatre centrales syndicales : la Fédération des travailleurs du Québec « FTQ » (présidente Magali Picard), la Centrale des syndicats nationaux CSN » (Caroline Senneville), la Centrale des syndicats du Québec « CSQ » (Éric Gingras) et l'Alliance du personnel professionnel et technique de la santé et des services sociaux « APTS » (Robert Comeau).



*À droite, Magali Picard, Prés FTQ*

Ces quatre centrales représentent 420,000 grévistes. S'ajoutent deux syndicats nationaux indépendants qui, ne faisant pas partie du Front commun précité, participent également à la grève soit la Fédération autonome de l'enseignement « FAE » (60,000 membres) et la Fédération interprofessionnelle de la santé « FIQ » (75,000 membres) dont l'essentiel des effectifs est constitué d'infirmières.



Côté patronal, l'État met de l'avant un plan de centralisation qui chamboule les systèmes publics.<sup>2</sup> Par exemple, l'ensemble des ressources en santé, soit 300,000 travailleurs, seraient regroupés dans un seul

*Christian Dubé, Ministre de la santé*

organisme sous l'autorité du Ministre de la santé, soit l'Agence de santé du Québec. Le même processus appliqué, mutatis mutandis, pour le secteur de l'éducation<sup>3</sup>.

## **La grève éclate**

En novembre 2023, des grèves générales ont eu lieu pour quelques jours sauf pour la Fédération autonome de l'enseignement « FAE » et la Fédération interprofessionnelle du Québec « FIQ » dont les moyens de pression sont toujours actifs. Quant au Front commun syndical, celui-ci a mis ses moyens de pression en pause ayant demandé et obtenu l'intervention d'un conciliateur. Au moment d'écrire ses lignes, les enjeux sont toujours apparemment non réglés.

La grève du Front commun syndical 2023 n'est pas sans rappeler celle de 1972. Elle s'était soldée par des avantages importants soit 40% d'augmentation de salaire sur trois ans, l'indexation au coût de la vie des salaires et la mise en place d'un régime de retraite également indexé. Les représentants syndicaux soit Louis Laberge, président de la FTQ, Yvon Charbonneau, président de la CEQ, et Marcel Pépin,

**Revue internationale sur le travail et la société**, Jean-C Bernatchez, **La grève de toutes les grèves**, 2023, Vol 21, No 07, ISSN : 1705-6616, Décembre, pp. 1-8  
Lien de la Revue : [http://www.uqtr.ca/revue\\_travail](http://www.uqtr.ca/revue_travail)



président de la CSN, furent condamnés à une année d'emprisonnement pour non respect d'une injonction de retour au travail. Quarante autres dirigeants syndicaux écopèrent d'une sentence de six mois

d'emprisonnement. *Sur la photo, Louis Laberge (FTQ), Yvon Charbonneau (CEQ) et Marcel Pépin (CSN)*

## Deux pierres d'un coup

Jusqu'en 2015, tout citoyen pouvait anticiper la finale d'une grève dans le secteur public. Généralement, lorsque la population devenait lassée de l'absence de services, le gouvernement en place promulguait les conditions de travail et retournait les grévistes au boulot. Il frappait ainsi deux pierres d'un coup : d'une part, il réglait un conflit de travail et d'autre part, il montait sa popularité d'un cran dans l'opinion publique par une intervention alors perçue comme salvatrice.

## La grève : un droit constitutionnel



Mais la Cour suprême du Canada sonna le glas de cette tradition par son Arrêt Saskatchewan de 2015 qui érigea l'exercice de

la grève en droit constitutionnel. Certes l'État pourrait casser la grève mais ce faisant il devrait confier le renouvellement des conditions de travail à un tiers impartial ou un conseil arbitral.

## **Des enjeux colossaux**

Les enjeux sont colossaux. Les secteurs publics sont frappés par une pénurie d'effectifs induit par un transfert générationnel : les travailleurs âgés quittent et les

jeunes ne sont pas en nombre suffisant pour les remplacer. Et comme si tout cela n'était pas assez, le secteur public doit capter une montée de clientèle. Le vieillissement de la population envoie à l'hôpital des gens davantage



malades qui y vont plus souvent qu'avant. À ce phénomène préoccupant s'ajoute la résultante du flux migratoire. À chaque année, environ 50,000 néo-Québécois sollicitent, comme il se doit, les services de santé et d'éducation. Certes le flux migratoire apporte des compétences qui peuvent, du moins à moyen et long terme, soulager le système public. Mais entre temps, l'adaptation ne va pas de soi. Par exemple, l'industrie de la construction n'arrive plus à suivre la demande de logements. Le prix de l'immobilier s'envole et les sans-logis se multiplient, ce qui risque à son tour d'endommager la santé mentale d'une partie de la population du Québec.

## **Une conséquence glaciale**

La conséquence est glaciale : les hôpitaux manquent lamentablement de soignants et les écoles manquent dramatiquement d'enseignants. La pression est telle qu'elle met à risque la survie de la charte sociale elle-même car, à priori, elle n'a pas été construite pour intégrer une mutation sociétale autant radicale<sup>4</sup>.

Dès lors, l'État réagit par des mesures circonstanciées comme le temps supplémentaire obligatoire mais les jeunes travailleurs n'en ont que faire étant responsable d'enfants en bas âge. Ce qu'ils réclament n'est pas de travailler davantage mais plutôt de bénéficier de congés sociaux pour prendre en charge les besoins de leurs enfants. Car les deux conjoints doivent être au boulot dans une société affublée par une inflation qui a déjà endommagé leur pouvoir d'achat.

## **Une crise de confiance**

En outre, une crise de confiance a pris racine entre dirigeants et subalternes dans le secteur public. D'abord le gouvernement a pratiqué un management à la carte en accordant, spécialement en santé, des valorisations salariales ou des primes aux uns et pas aux autres. Cela a créé chez plusieurs un sentiment d'injustice : pourquoi lui et pas moi.

Dans tous les cas, la rupture au niveau de la confiance envers l'autorité politique fut exacerbée lorsque les politiciens se sont versés 30% de valorisation salariale à laquelle s'ajoute une garantie de majoration rémunérative pour les années futures.

En clair, fondée ou non, le *momentum* de cette prise de décision était mal choisi. Finalement, les cadres auraient certes la compétence pour calmer le jeu. Mais les démarches centralisatrices des ministres de la santé et de l'éducation réduisent implicitement leur potentiel de crédibilité. Les cadres sont alors perçus par leurs subalternes comme des pantins qui tiennent le temps en attendant les directives du gouvernement.

### **Deux exigences syndicales majeures**

Ce qui précède a fait naître deux exigences syndicales majeures : les salaires et la charge de travail spécialement dans des secteurs comme l'urgence hospitalière.



La première exigence postule un ajustement des salaires au coût de la vie d'ailleurs acquis lors de la première grève du Front commun en 1972. En place pendant une quinzaine d'années, cet ajustement salarial fut éliminé par le pouvoir législatif au milieu des années 80. Quant à la réduction des charges de travail, elle transite obligatoirement par une réorganisation du travail.

### **Un solutionnaire envisageable**

Vu comme cela, le solutionnaire coule de source : l'État réintroduit l'ajustement des salaires au coût de la vie, totalement sinon substantiellement. En retour, le Front

commun syndical autorise une réorganisation du travail qui réduirait le modèle d'emplois postés et augmenterait la polyvalence inter-occupationnelle.

À titre de conclusion, c'est à cela que s'attaque le blitz de négociation, sous l'animation d'un conciliateur nommé pour aider les parties à trouver un solutionnaire à des problématiques d'une importance cruciale pour le Québec. Au fond, les parties devront régler des enjeux de société que l'État aurait dû anticiper dans le passé afin d'éviter qu'ils produisent la crise sociale actuelle. Patronat et syndicat doivent oser la confiance alors qu'ils sont confrontés à des enjeux d'une rare complexité. L'heure est donc au bon jugement.

---

<sup>1</sup> Site du Front commun syndical 2023 : <https://www.frontcommun.org/>

<sup>2</sup> Voir le Projet de loi 15, visant à rendre le système de santé plus efficace. <https://www.frontcommun.org/>

<sup>3</sup> Voir le Projet de loi 23, modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique et édictant la Loi sur l'institut d'excellence en éducation

<sup>4</sup> La Charte sociale québécoise est née d'une réunion tenue au Lac à l'Épaulé, sous la présidence du premier-ministre du Québec Jean Lesage en compagnie de ses principaux ministres, dont René Lévesque, les 4 et 5 septembre 1962.